



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50647

Texte de la question

Mme Martine Daugeilh attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur le devenir des auxiliaires de puériculture. Cette profession, qui regroupe 20 000 auxiliaires qui ont reçu une formation sanctionnée par un certificat d'aptitude, semble menacée d'être confondue avec celle d'aide-soignante. Considerant la specificite de cette profession, une telle hypothese ne saurait être retenue et elle lui demande de bien vouloir lui infirmer ou lui confirmer ces rumeurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est vrai qu'une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puériculture est envisagee afin, d'une part, d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remedier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. La direction generale de la sante va mettre en place, dans les plus brefs delais, un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel sera representee chaque profession. Il serait souhaitable que les membres du groupe s'interrogent sur l'opportunitè et les modalites d'un rapprochement entre ces deux formations dans le but notamment de faciliter le passage d'une profession a l'autre. Il ne s'agit toutefois, en l'etat actuel des choses, que d'un theme de reflexion sur lequel les representants des auxiliaires de puériculture comme des aides-soignants seront invites a s'exprimer et non d'un projet definitivement arrete. En tout etat de cause, le niveau de qualification de ces professions sera maintenu.

Données clés

Auteur : [Mme Daugeilh Martine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50647

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4774